

# Les étapes clés de la LIQUIDATION JUDICIAIRE



## Constat de la situation

Constat de la cessation des paiements et de l'absence de perspective de redressement (la société n'a déjà plus d'activité ou impossibilité de la continuer).



## Préparation du dossier

Préparation de la déclaration de cessation des paiements et des pièces justificatives.



## Délai légal

Demande d'ouverture d'une procédure dans les 45 jours suivant la cessation des paiements.



## Dépôt de la déclaration

Dépôt du dossier auprès du greffe du Tribunal compétent. Le dépôt peut se réaliser de manière électronique via le site du Tribunal Digital.



## Audience devant le Tribunal

Vérification par le Tribunal des conditions d'ouverture de la liquidation judiciaire. L'audience dure quelques minutes.



## Ouverture de la liquidation judiciaire

Le Tribunal prononce l'ouverture de la liquidation judiciaire et désigne un liquidateur.



## Effets de la procédure

Arrêt de l'activité. Le dirigeant ne dirige plus la société. Le liquidateur conduit la liquidation et réalise les actifs de la société afin de rembourser les créanciers.



## Rendez-vous avec le liquidateur

Présentation de la société et des difficultés au liquidateur. Communication de l'ensemble des documents relatifs à la société par le liquidateur (documents comptables et juridiques).



## Clôture de la procédure

Clôture de la liquidation, généralement pour insuffisance d'actif.



## Risques de poursuites pour le dirigeant ayant commis des fautes de gestion :

Action en responsabilité pour insuffisance d'actif et/ ou Action en interdiction de gérer/faillite personnelle peuvent être sollicitées par le liquidateur ou le Ministère public en cas de faute de gestion.